

bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (1).—Quand tu seras converti, confirme tes frères (2).—Pais mes agneaux, pais mes brebis (3)''

Son esprit si droit et si pénétrant, l'intuition de sa foi si ferme et si vive lui ont fait comprendre que là est le nœud de toutes les controverses religieuses, là est la tête et le cœur du catholicisme.

Après les luttes du xvii^e siècle contre l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ, après les égarements de la philosophie incrédule du xviii^e siècle, après les orages et les châtiments de la Révolution, les doctrines du gallicanisme subsistaient encore dans le clergé, dans les classes élevées de la société et dans les représentants du pouvoir civil. Joseph de Maistre voulut leur opposer la solution de ce triple problème : le Pape et son autorité infaillible ; le Pape dans ses rapports avec les souverainetés temporelles ; le Pape dans ses rapports avec la civilisation et le bonheur des peuples (4).

Il expose dans une langue vive, alerte, brillante, accessible à tous, les preuves de la théologie catholique et réfute les objections, mais il ajoute aux preuves de la tradition les documents très remarquables de l'Eglise russe, que personne n'avait étudiés avant lui. Il y ajoute encore, et c'est le caractère spécial et le mérite exceptionnel de son œuvre, des preuves que je serais tenté d'appeler de simple bon sens, tant elles sont lumineuses, puissantes et irrésistibles, prises dans la nature même du pouvoir pontifical et de la constitution de l'Eglise. Il retourne contre le gallicanisme ses affirmations et il l'étreint dans un cercle de fer ou plutôt dans ses serres d'aigle. Bossuet lui-même, malgré sa science et son génie, ne peut échapper à cet implacable lutteur, et sa défaite reste comme un éclatant témoignage de la vérité défendue par notre illustre compatriote.

“ Le jugement du Pape, a dit le gallicanisme, dans la déclaration de 1682, n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne.” “ Mais, répond de Maistre, quel sera ce consentement ? Celui de l'Eglise dispersée ? Et alors quel sera ce consentement ? Explicite ou tacite ? Sous quelle forme et quand sera-t-il démontré pour protéger l'Eglise contre l'erreur ? Ce consentement est insuffisant et impuissant.” Sera-ce le consentement

(1) Matth., xvi, 18.

(2) Luc., xii, 32.

(3) Joann., xxi, 15.

(4) C'est l'objet du livre *Du Pape*, dont le livre *l'Eglise gallicane* n'est que le complément.